



Communauté
de Communes
de Sélestat



**AVENANT N°7 A LA CONVENTION CADRE
MULTIPARTENARIALE DE COOPERATION
RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DE TITRES INTÉGRÉS
ZONAUX ALSAPLUS 24H et ALSAPLUS GROUPE JOURNEE
À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE ALSACIEN VALABLE SUR
TOUS LES RÉSEAUX DE TRANSPORT EN COMMUN
OPÉRANT DANS LA RÉGION**

Entre

**la Région Grand Est
l'Eurométropole de Strasbourg
Mulhouse Alsace Agglomération
Colmar Agglomération
Saint-Louis Agglomération
La Communauté d'Agglomération de Haguenau
la Communauté de Communes de Sélestat**

Les articles suivants modifient respectivement les articles I-2 et II-5 de la « *convention cadre multipartenariale de coopération relative à la mise en œuvre des titres intégrés zonaux Alsa+24H et Alsa+ Groupe Journée à l'échelle du territoire alsacien valable sur tous les réseaux de transport en commun opérant dans la région* ».

Article 1 : Durée de la convention

La convention est prolongée de 12 mois à partir du 1^{er} octobre 2024, soit jusqu'au 30 septembre 2025.

Article 2 : Évolution des prix au 1er juillet de l'année 2024

Par soucis de cohérence avec l'augmentation générale des tarifs sur le réseau Soléa au 1er juillet 2024, le tarif du titre Alsa+ 24h est porté à 4,60 € pour la zone Mulhouse Alsace Agglomération.

Pour tous les autres tarifs 24h et Groupe Journée, l'évolution des prix au 1er juillet 2024 n'est pas appliquée.

Article 3 : Retrait de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile ayant délibéré le 25 juin 2024 en faveur de la gratuité des services réguliers de son réseau Pass'O, elle n'est plus signataire de la présente convention.

Les autres articles de la convention et de ses avenants restent inchangés.

Fait en 7 exemplaires originaux, le

Pour la Région Grand Est

Le Président du Conseil Régional Grand Est

Fait en 7 exemplaires originaux, le

Pour Colmar Agglomération

Le Président

Fait en 7 exemplaires originaux, le

Pour Mulhouse Alsace Agglomération

Le Président

Fait en 7 exemplaires originaux, le

Pour l'Eurométropole de Strasbourg

La Présidente

Fait en 7 exemplaires originaux, le

Pour la Communauté de Communes de Sélestat

Le Président

Fait en 7 exemplaires originaux, le

Pour Saint Louis Agglomération

Le Président

Fait en 7 exemplaires originaux, le

Pour la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Le Président